

Avec la baisse des températures qui passent assez nettement sous les normales de saison, ce mois de novembre se rapproche progressivement des normales en moyenne mensuelle. Sur l'ensemble du mois, les minimales sont en effet déjà légèrement en dessous des normales par contre les maximales sont encore à 1,2°C au-dessus en moyenne mensuelle. Mais ce qui marque le mois, c'est un net déficit de précipitations avec 8 mm à Beauvais contre 56 normalement.

Ces conditions climatiques sont globalement favorables. Avec le peu de précipitations les derniers chantiers de récoltes de graine se font en bonnes conditions (cameline, maïs ...) ainsi que les derniers arrachages de betteraves. Dans ces parcelles prévues en succédant blé, les conditions de semis sont également favorables dans les parcelles qui ressuient normalement. Quant aux températures froides, elles limitent l'activité des ravageurs, notamment des pucerons et des limaces.

BLE

Il reste quelques interventions herbicides d'automne à réaliser. Sur les semis tardifs qui n'ont pas encore reçu beaucoup de pluie, attendre les premières précipitations pour que le lit de semence se referme et se stabilise un peu. Ainsi la surface du sol sera plus homogène et plus humide pour assurer la meilleure efficacité possible des produits racinaires avec une meilleure sélectivité. Hormis cela, les derniers antipucerons, s'il y en avait à faire, ont normalement été réalisés. Si l'activité en parcelle déjà colonisée peut persister à l'occasion d'un rayon de soleil l'après-midi, les vols sur de grandes distances peuvent désormais être considérés comme terminés.

COLZA

Protection altises en cours

Il va encore y avoir des éclosions de pontes d'altises, mais le gros des troupes est là. Si vous avez mis en place des tests Berlèse la semaine dernière, ou précédente, vous êtes désormais en mesure d'identifier les parcelles avec une pression particulièrement forte où une intervention est à réaliser.

Vous pouvez vous reporter au message de la semaine dernière pour l'interprétation des tests et le choix du produit.

Désherbage de post levée

Les températures actuelles qui ont nettement baissé, sont favorables à l'application des anti-graminées racinaires tels que [Kerb Flo](#) 1,875 L/ha pour lutter contre les vulpins et les raygrass, notamment résistants aux fop/dimes et sulfonylurées. En effet malgré des efficacités qui commencent parfois à montrer une certaine hétérogénéité, ce produit permet de diversifier les modes d'action herbicides dans la lutte contre les graminées à l'échelle de la rotation. Idéalement la surface du sol doit être humide et l'intervention suivie d'une petite pluie pour amener la matière active au niveau des racines.

Le [Ielo](#) à 1,5 L/ha renforce les programmes sur géraniums, fumeterres, pensées.

Le [Callisto](#) à 0,15 L/ha vise plutôt les sanves à des stades jeunes

Pesées matière verte et commandes OAD

Avec la flambée du prix de l'azote, les producteurs recherchent des sources d'économies pour valoriser au mieux chaque unité apportée. En colza l'ajustement de la dose d'azote repose sur la

prise en compte de l'azote absorbé entre la levée et la reprise de végétation. Pour cela il est nécessaire de réaliser des pesées de matière verte entrée et sortie hiver. En effet, le colza stocke de l'azote au cours de l'automne principalement et le remobilise à la reprise de végétation. Ainsi, un colza bien développé aura absorbé plus d'azote qu'un petit colza, et la dose à apporter au printemps sera moindre alors que le potentiel est à priori plus élevé !

Vous pouvez également utiliser un outil de télédétection tel que Mes Sat'im@ges qui détermine la biomasse et ses variations dans vos parcelles après 2 prises de vue et vous apporte un conseil personnalisé à la parcelle, mais également une possibilité de moduler dans la parcelle. Il est possible de moduler même sans équipement GPS si vous vous contentez de définir de grandes zones de modulation. Cette méthode par télédétection n'est pas plus précise que la méthode pesée au champ, mais elle résout le problème de la représentativité des prélèvements dans les parcelles hétérogènes puisque qu'avec cet outil, chaque pixel équivaut à un prélèvement. Le seul facteur limitant est d'avoir des parcelles propres et sans plantes associées. Dans ce cas il faut se contenter des pesées.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 24 novembre 2021 (BSV G.C. N°41), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, I.Tinoco, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.